



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 30 septembre 2009 — N° 57

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant le 30^e anniversaire du Club Lions Montréal-Villeray (Sourds).

M. Blanchet (Drummond) fait une déclaration concernant le prix Développement économique décerné à la Ville de Drummondville.

M. Gautrin (Verdun) fait une déclaration concernant Father Cameron.

M. Pinard (Saint-Maurice) fait une déclaration concernant M. Jacques Pinard, ingénieur forestier de l'année.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant la reconnaissance de la mise en valeur du patrimoine de la ville de Montmagny.

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire de l'Accueil liaison pour arrivants.

30 septembre 2009

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration concernant les 100 ans de M. Jean-Marie Pilon.

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration concernant le projet Le stylo habile de l'école primaire de l'Étincelle.

À 9 h 56, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2013 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 676-20090930)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53, 143 et 188 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles procède à l'examen du Plan stratégique 2009-2013 d'Hydro-Québec, les 6 et 7 octobre 2009, selon l'horaire suivant :

30 septembre 2009

Le mardi 6 octobre 2009

- 10 h 00 à 10 h 15 Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
- 10 h 15 à 10 h 30 Remarques préliminaires des députés de l'opposition
- 10 h 30 à 10 h 50 Présentation d'Hydro-Québec
- 10 h 50 à 11 h 10 Présentation d'Hydro-Québec Production
- 11 h 10 à 12 h 00 Discussion sur les orientations d'Hydro-Québec Production
- 12 h 00 à 15 h 00 Suspension
- 15 h 00 à 17 h 40 Poursuite des discussions sur les orientations d'Hydro-Québec Production
- 17 h 40 à 18 h 00 Présentation d'Hydro-Québec Distribution
- 18 h 00 à 19 h 00 Suspension
- 19 h 00 à 21 h 30 Discussion sur les orientations d'Hydro-Québec Distribution

Le mercredi 7 octobre 2009

- 11 h 00 à 11 h 20 Présentation d'Hydro-Québec TransÉnergie
- 11 h 20 à 12 h 50 Discussion sur les orientations d'Hydro-Québec TransÉnergie
- 12 h 50 à 15 h 00 Suspension
- 15 h 00 à 15 h 10 Présentation sur les activités corporatives incluant les technologies et l'électrification des transports

30 septembre 2009

- 15 h 10 à 16 h 40 Discussion sur les activités corporatives incluant les technologies et l'électrification des transports
- 16 h 40 à 16 h 50 Présentation des perspectives financières et des ressources humaines d'Hydro-Québec
- 16 h 50 à 17 h 50 Discussion des perspectives financières et des ressources humaines d'Hydro-Québec
- 17 h 50 à 18 h 05 Remarques finales des députés de l'opposition
- 18 h 05 à 18 h 20 Remarques finales du groupe formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée de la façon suivante : 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes pour les députés de l'opposition;

QUE la période prévue pour les discussions soit partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée de la façon suivante : 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes pour les députés de l'opposition;

QUE la ministre des Ressources naturelles et de la Faune soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Weil, ministre de la Justice, dépose :

Le Plan d'action 2009-2010 du Bureau des infractions et amendes;
(Dépôt n° 677-20090930)

30 septembre 2009

Le rapport annuel de gestion de la Société québécoise d'information juridique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009;

(Dépôt n° 678-20090930)

Le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 679-20090930)

Dépôts de rapports de commissions

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 29 septembre 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 24, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé.

(Dépôt n° 680-20090930)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. McKay (L'Assomption) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Bachand, ministre des Finances, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Kotto (Bourget) propose une motion concernant Pierre Falardeau; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 septembre 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Gautrin (Verdun), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Pierre Falardeau et souligne son apport à la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Bédard (Chicoutimi), M. Simard, ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Ghislain Bouchard, homme de théâtre et père de la Fabuleuse histoire d'un royaume, pilier du domaine des arts au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), Mme Gaudreault (Hull), Mme Beaudoin (Rosemont), et Mme Roy, chef du deuxième groupe d'opposition, proposent conjointement :

30 septembre 2009

QUE l'Assemblée nationale condamne le renversement du gouvernement démocratiquement élu du Honduras et qu'elle joigne sa voix à celle des gouvernements des Amériques qui exigent que le président Manuel Zelaya, qui est maintenant rentré d'exil, soit reconduit au pouvoir et qu'ainsi l'ordre constitutionnel soit rétabli;

QUE l'Assemblée nationale encourage aussi tous les secteurs de la société hondurienne au dialogue pacifique menant à une réconciliation nationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 16, Loi favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 7 et 8 octobre 2009, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Syndicat de la fonction publique du Québec
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
- Association des cadres du gouvernement du Québec
- Hydro-Québec
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Sûreté du Québec
- Fédération de la santé et des services sociaux
- Fédération des travailleurs du Québec
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil des relations interculturelles
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- Conseil du statut de la femme
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

30 septembre 2009

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance, et sur le projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance;

30 septembre 2009

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*.

M. Gendron, troisième vice-président, l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition portant sur la vigie relative au projet Dossier de santé du Québec; puis en séance publique afin d'entendre le sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, le président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, et la présidente-directrice générale de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean; et enfin en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Weil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 53, Loi instituant le poste de Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 53 est adopté.

30 septembre 2009

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 53 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

À 11 h 50, à la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il récupère les huit milliards du gouvernement fédéral avant d'envisager des hausses de tarifs généralisées affectant les Québécois et les Québécoises.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député indépendant et 11 minutes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

30 septembre 2009

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Béchard, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Weil, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 18, Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 18 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 1^{er} octobre 2009, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 13, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} octobre 2009, à 9 h 45.

30 septembre 2009

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 30 octobre 2009, à 16 h 06, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Gendron, troisième vice-président de l'assemblée nationale, de M. Tomassi, ministre de la Famille, le représentant du premier ministre, et de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 7 Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants et modifiant la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (*titre modifié*)

Le Président

YVON VALLIÈRES